



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Compte-rendu de
L'Assemblée générale spéciale de négociation nationale
Des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux CSN
Tenue du 6 septembre au 19 septembre 2022

1. Présences

Lors des différentes séances de la tournée de l'assemblée, le président demande à l'équipe syndicale présente de se présenter aux membres présents;

2. Mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et les remercie de leur présence; il les invite à poser leurs questions;

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Nancy Hurtubise appuyée de Michel Dufour d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

C'est adopté

4. Présentation et adoption des propositions salariales (table centrale)

Il y a présentation de la conjoncture, des objectifs de la revendication salariale, du mécanisme d'indexation, des augmentations salariales demandées pour l'an 1, 2 et 3;

Il est proposé par Nancy Hurtubise appuyée par Marie-Michèle Aubin, d'adopter le projet de négociation de la table centrale tel que proposé;

C'est adopté

5. Présentation et adoption des propositions des conditions de travail (table sectorielle)

Il y a présentation des 5 orientations :

- Orientation 1 : Humaniser les soins et les services
- Orientation 2 : Valoriser le personnel et rehausser le sentiment d'appartenance
- Orientation 3 : Régler les iniquités et les problèmes de justice
- Orientation 4 : Prendre soin des travailleuses et des travailleurs
- Orientation 5 : Miser sur les services publics et la décentralisation

Ainsi que toutes les propositions;

Les explications sont données aux membres avec des exemples concrets.

L'ensemble des questions sont répondues;



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Il est proposé par Vicky Vaillancourt appuyé par Sonia Champagne que l'on adopte le projet de convention collective sur les matières de table sectorielle.

Le président demande le vote :

C'est adopté

6. Mandat de négocier à la FSSS-CSN

Il est proposé par Nancy Hurtubise appuyé par Mégane Labelle que le syndicat mandate la FSSS-CSN pour négocier le projet de renouvellement de convention collective.

Le président demande le vote :

C'est adopté

7. Mandat d'harmonisation

Il est proposé par Marie-Claude Beaudry appuyé par Céline Tellier que la FSSS-CSN soit mandatée pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table sectorielle avec les autres organisations syndicales du réseau de la santé et des services sociaux avec lesquelles elle fera alliance, le cas échéant.

Le président demande le vote :

C'est adopté

8. Présentation et adoption d'une proposition pour un fonds de grève local

Il est présenté aux membres une proposition pour la constitution d'un fonds de grève local sous la forme suivante :

- Le Fonds local de grève du syndicat est une caisse spéciale qui supporte les frais raisonnables engendrés par la tenue d'une grève légale. Il permet de verser des indemnités de soutien aux membres du syndicat qui exercent la grève
- La caisse peut être constituée de diverses sources, soit : des excédents financiers, des cotisations syndicales spéciales, des emprunts spéciaux ou des prestations du Fonds de défense professionnelle (FDP-CSN)
- Le Fonds local doit servir exclusivement à des prestations de grève ou à des activités de mobilisation
- Il est géré par le comité exécutif et est sous la responsabilité de la personne trésorière du syndicat
- La personne trésorière du syndicat doit soumettre régulièrement aux instances un rapport sur la situation du Fonds
- Le comité de surveillance surveille l'administration et l'application de la politique du Fonds



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

- Le droit aux prestations est acquis après la 1^{re} journée de grève
- Le montant de la prestation est déterminé par l'assemblée générale. Il doit être raisonnable afin
- de ne pas être imposable
- Pour bénéficier des prestations du Fonds, les membres doivent respecter les règles définies par les statuts et règlements du FDP-CSN
- Les statuts et règlements du Fonds local doivent être disponibles et accessibles aux membres.

Il est proposé par Tina Venne appuyée par Nancy Hurtubise que:

- Le syndicat se dote d'un Fonds de grève local;
- Le syndicat se dote de règles de fonctionnement afin d'encadrer le fonctionnement et l'utilisation du Fonds de grève local;
- Le syndicat adapte les statuts et règlements suivants pour encadrer le fonctionnement et l'utilisation du Fonds de grève local;
- Le Fonds doit se constituer en fonction des prestations de grève versées;
- Les prestations de grève doivent être significatives afin de minimiser les impacts financiers d'une grève sur les membres;
- Les prestations de grève doivent varier selon la perte salariale.

Il y a une période de questions, celles-ci sont répondues;

Le vote est demandé par le président :

C'est adopté

Il est proposé par Marie-Michèle Aubin appuyé par Estelle Doré que:

- Le Fonds de grève local soit capitalisé pour une hauteur de dix (10) jours de grève;
- La capitalisation du Fonds de grève soit revue après l'actuelle ronde de négociation;
- Le quantum soit fixé à soixante-dix pour cent (70 %) du salaire brut perdu, en excluant toute prime et autre allocation;
- Le nombre de jours de capitalisation du Fonds de grève local ne fasse pas office d'une constitution d'une banque de jours de grève;
- Le syndicat entame et conclue, s'il y a lieu, des démarches auprès de la Caisse Desjardins du Réseau de la santé afin de procéder à un prêt pour capitaliser le Fonds de grève local et qu'il en présente les modalités à l'assemblée générale.

Il y a une période de questions, celles-ci sont répondues;

Le vote est demandé par le président :

Les membres votent majoritairement en faveur de la proposition, sauf monsieur Steve Bouchard qui dépose sa dissidence, celle-ci est bien reçue;

C'est adopté



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

9. Fin de la réunion

La levée de l'assemblée est proposée par Stéphane Chrétien à Blainville à 18h20.

Dominic Presseault
Président

Louise Fillion
Secrétaire